

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

**Concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil
d'administration pour l'année 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 23 septembre 2021 le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2022, qui se tiendront à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débuteront à **19 heures**, aux dates suivantes :

- 26 janvier
- 23 mars
- 25 mai
- 21 septembre
- 23 novembre

Donné à Macamic, ce 23 septembre 2021.


Joëlle Rancourt,
Secrétaire-trésorière
